

**ANSM** – Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Formulaire de demande d'abrogation d'AMM ou d'enregistrement**

Demande à transmettre par email<sup>1</sup> :  
[varamm1@ansm.sante.fr](mailto:varamm1@ansm.sante.fr)  
ou  
[varamm2@ansm.sante.fr](mailto:varamm2@ansm.sante.fr)

**Identification du titulaire de l'AMM de la spécialité**

Raison sociale :

Adresse :

Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier (tel, mail) :

**Identification de la spécialité**

Spécialité (Nom, dosage, forme pharmaceutique) :

NL / CIS / numéro de procédure européenne (si applicable) :

Date de l'AMM ou de l'enregistrement :

**Etat de la commercialisation:**

**Médicament commercialisé :**

J'atteste qu'une déclaration d'arrêt de commercialisation est concomitamment déposée sur la plateforme démarche simplifiée

**Médicament non commercialisé :**

Médicament jamais commercialisé

Date d'arrêt de commercialisation de la dernière présentation : JJ/MM/AAAA

A noter : Si le médicament n'a jamais été commercialisé sur le territoire national dans les trois années qui suivent la délivrance de l'AMM ou si le médicament précédemment mis sur le marché sur le territoire national n'est plus sur le marché depuis au moins trois années consécutives, l'AMM est caduque de plein droit et une demande d'abrogation n'est pas utile.

---

<sup>1</sup> Le choix de l'adresse mail dépend de la gamme de médicaments concernée.

VARAMM 1 : Médicaments indiqués dans le traitement de : Oncologie, oncohématologie, hématologie, néphrologie, greffe, thérapie cellulaire, transfusion, médicaments dérivés du plasma, radio-pharmaceutiques, agents de contraste, cardiologie, vaisseaux thrombose réanimation, antidotes stomatologie, ophtalmologie, Endocrinologie (diabétologie), gynéco-obstétrique, urologie, allergologie, pneumologie, ORL

VARAMM 2 : Médicaments indiqués dans le traitement de : Psychiatrie, neurologie, antalgie, anesthésie rhumatologie, médicaments des addictions, dermatologie, déficits enzymatiques, médecine interne, hépatologie, gastro-entérologie, vaccins et anti-infectieux, virologie, maladies émergentes, régulation des flux des stupéfiants et psychotropes

Il convient néanmoins de déclarer cette caducité, via le formulaire disponible ici : <https://ansm.sante.fr/vos-demarches/industriel/caducite-des-amm-et-des-enregistrements>

J'atteste que la ou les spécialité(s) concernée(s) par cette demande n'est (ne sont) pas retirée(s) du marché pour des problèmes de pharmacovigilance et que si ce(s) médicament(s) peu(ven)t être encore présent(s) dans le circuit de distribution (grossistes et/ou circuit ville ou hôpital) au jour de la demande, je prendrai à réception de la décision d'abrogation sollicitée, toutes dispositions, notamment auprès des détenteurs de stocks, en vue de faire cesser leur délivrance au public.

Signature

A

Le